

## UNIVERSITE OUAGA II

Centre d'Etudes, de Documentation  
et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)

# REVUE ECONOMIQUE ET SOCIALE AFRICAINE

Série Sciences Économiques

Pauvreté, inégalité et croissance économique au Sénégal  
**Allé Nar DIOP**

Foreign aid in education and gender equality in developing  
countries  
**Eugénie MAIGA**

Urbanisation et gestion des déchets solides en Afrique de  
l'Ouest : cas de la pré-collecte des déchets ménagers au  
Burkina Faso  
**Safiétou SANFO**

Analyse des stratégies de survie des exploitations agricoles  
de cacao au sud-ouest ivoirien : une approche selon  
l'origine des producteurs  
**Maxime Tano ASSI**

La REVUE CEDRES-ETUDES « séries économiques » publie, semestriellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en économie appliquée proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES-ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)). Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (59 numéros) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

## **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, *Université Ouaga 2*

## **COMITE EDITORIAL**

Pr Pam ZAHONOGO, *UO2 Editeur en Chef*

Pr Yves ABESSOLO, *Université Yaoundé II*

Pr Denis ACCLASATO, *Université d'Abomey Calavi*

Pr Akoété AGBODJI, *Université de Lomé*

Pr Chérif Sidy KANE, *Université Cheikh Anta Diop*

Pr Médard MENGUE BIDJO,  
*Université Omar Bongo*

Pr Mathias Marie Adrien NDINGA,  
*Université Marien N'Gouabi*

Pr Jean Louis NKOULOU NKOULOU  
*Université Omar Bongo*

Pr Abdoulaye SECK, *Université Cheikh Anta Diop*

Pr Charlemagne IGUE, *Université d'Abomey Calavi*

## **SECRETARIAT D'EDITION**

Dr Samuel Tambi KABORE, *UO2*

Dr Théodore Jean Oscar KABORE, *UO2*

Dr Jean Pierre SAWADOGO, *UO2*

Dr Kassoum ZERBO, *Université Ouaga 2*

## **COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE**

Pr Géro Fulbert AMOUSSOUGA,  
*Université d'Abomey Calavi*

Pr Abdoulaye DIAGNE,  
*Université Anta Diop*

Pr Adama DIAW,  
*Université Gaston Berger de Saint Louis*

Pr Albert ONDO OSSA,  
*Université Omar Bongo*

Pr Mama Ouattara, *Université Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)*

Pr Idrissa OUEDRAOGO, *UO2*

Pr Kimséyinga SAVADOGO, *UO2*

Pr Gnderman SIRPE, *UO2*

Pr Nasser Ary TANIMOUNE, *Université d'Ottawa (Canada)*

Pr Gervasio SEMEDO, *Université de Tours*

Pr Pam ZAHONOGO, *Université Ouaga 2*

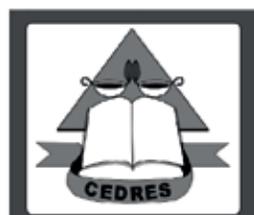
Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)

03 BP 7210 Ouagadougou 03. Burkina Faso. Tél. : (+226) 25 33 16 36

Fax : (+226 25 31 26 86) – Email : [lecourrier@cedres.bf](mailto:lecourrier@cedres.bf) , Site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

# **UNIVERSITE OUAGA II**

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)



## **REVUE CEDRES-ETUDES**

Revue Economique et Sociale Africaine

## **REVUE CEDRES-ETUDES**

**Série Sciences économiques - N°61**

1<sup>er</sup> Semestre 2016



# SOMMAIRE

Pauvreté, inégalité et croissance économique au Sénégal.....	10
<i>Allé Nar DIOP</i>	
Foreign aid in education and gender equality in developing countries.....	30
<i>Eugénie MAIGA</i>	
Urbanisation et gestion des déchets solides en Afrique de l'Ouest : cas de la pré-collecte des déchets ménagers au Burkina Faso.....	64
<i>Safiétou SANFO</i>	
Analyse des stratégies de survie des exploitations agricoles de cacao au sud-ouest ivoirien : une approche selon l'origine des producteurs.....	76
<i>Maxime Tano ASSI</i>	



---

## EDITORIAL

Ce premier numéro de l'année 2016 est toujours sous le sceau de la persévérance. La recherche en sciences économique poursuit son bonhomme de chemin. Par ce numéro le CEDRES réaffirme sa régularité et son positionnement comme revue de qualité aussi bien sur les questions traitées que sur le modèle de publication. Le numéro 61 paraît avec quatre articles. Il est varié dans ses spécialités avec des sujets portant sur la croissance, l'éducation et le genre, la gestion des déchets urbains .

Le premier article, de Allé Nar Diop (Université Cheick Anta Diop) traite des questions de répartition des fruits de la croissance au Sénégal. L'auteur montre que la croissance ne contribue pas à réduire la pauvreté mais relève que la croissance pro-pauvre est au rendez-vous sur la période 2005 à 2011. Diop souhaite une plus grande redistribution des fruits de la croissance en faveur du monde rural.

Le deuxième article revient sur l'éducation, le genre et l'équité. L'auteur Eugénie Maïga (Université de Koudougou), évoque la capacité de l'aide étrangère à favoriser l'égalité des sexes en matière d'éducation dans les pays en développement. L'auteur montre, d'une part, que l'aide globale affectée à l'éducation n'a aucun effet sur la parité au primaire mais a des effets négatifs sur la parité des sexes au secondaire et supérieur et d'autre part les aides spécifiques n'ont aucun impact spécifique quel que soit le niveau d'études.

Le troisième article est l'œuvre de Safiétou Sanfo (Université Ouaga2). Elle aborde la question environnementale de l'organisation de la pré-collecte des déchets en milieu urbain. Par ses travaux, l'auteur montre que c'est un secteur peu formel et inefficace dans l'atteinte des objectifs de salubrité mais aussi dans l'amélioration du pouvoir d'achat des employés.

Le dernier article de ce numéro traite de l'exploitation du cacao en côte d'ivoire selon les origines des exploitants et des mesures d'adaptation aux perturbations qu'a connu le secteur. Il met en lumière les problèmes sociaux entre populations d'origine burkinabè et autochtones et les effets des changements climatiques sur les performances du secteur.

**Pr Idrissa OUEDRAOGO**

Directeur de Publication



**Analyse des stratégies de survie des exploitations  
agricoles de cacao au sud-ouest ivoirien : une  
approche selon l'origine des producteurs**

Maxime Tano ASSI

*Docteur d'Etudes Rurales en Economie, Enseignant-chercheur, UPGC-Korhogo  
(Côte d'Ivoire).*

## Résumé

La crise cacaoyère de la fin de la décennie 1970 a profondément bouleversé les stratégies de survie des producteurs. Elle s'est manifestée par la rareté des facteurs de production (la terre et le travail), la diminution de la production et du revenu, la transformation du milieu écologique et la baisse de la pluviométrie. La crise a considérablement bouleversé les structures économique, politique, sociale et environnementale des producteurs. Elle se traduit par la rareté des facteurs de production (la terre et le travail), la diminution de la production et du revenu, la transformation du milieu écologique marquée par l'apparition d'une nouvelle espèce d'adventice (le *Chromolaena odorata*), d'une nouvelle maladie du cacaoyer (le swollen shoot) et la baisse de la pluviométrie. Ces faits font apparaître une nouvelle polémique sur la capacité des exploitations agricoles à s'adapter aux mutations socio-environnementales et économiques. Le présent article se propose d'appréhender dans une optique comparative, les bouleversements intervenus dans les exploitations agricoles des Bakwé (les autochtones), des Baoulé (les allochtones) et des Burkinabé (les allogènes). Autrement dit, il s'agit non seulement de comprendre et d'analyser les facteurs objectifs qui permettent d'expliquer la crise cacaoyère mais surtout d'analyser les réponses des exploitations agricoles face à la crise. Pour ce faire, l'analyse s'appuie sur les données de deux enquêtes menées en 2010 dans la région du Bas-Sassandra au sud-ouest ivoirien. Ces enquêtes présentent un état des lieux de la cacaoculture dans la principale zone de production cacaoyère de Côte d'Ivoire. En effet, elle fournit à elle seule environ 36 % de la production nationale (396.000 tonnes) soit 15 % de la production mondiale et renferme 43 % de l'ensemble des producteurs de cacao de Côte d'Ivoire (ENSEA, 2002). Ces enquêtes concernaient 70 exploitations agricoles, soit 105 producteurs de cacao. Les résultats de l'analyse des stratégies de survie des exploitations agricoles de cacao montrent que les producteurs ont adopté diverses stratégies dont l'objectif est soit de diversifier les sources de revenu, soit de réduire les charges familiales.

**Mots-clés :** Côte-d'Ivoire, Région Sud-Ouest, Cacao, Crise agricole, Producteur, stratégies agricoles.

# **ANALYSE DES STRATEGIES DE SURVIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE CACAO AU SUD-OUEST IVOIRIEN : *UNE APPROCHE SELON L'ORIGINE DES PRODUCTEURS***

## **Introduction**

La crise que connaît le secteur cacaoyer depuis la fin de la décennie 1970 a considérablement bouleversé les structures économique, politique, sociale et environnementale des producteurs. Elle se traduit par la rareté des facteurs de production (la terre et le travail), la diminution de la production et du revenu, la transformation du milieu écologique marquée par l'apparition d'une nouvelle espèce d'adventice (le *Chromolaena odorata*), d'une nouvelle maladie du cacaoyer (le swollen shoot) et la baisse de la pluviométrie. Ces faits font apparaître une nouvelle polémique sur la capacité des exploitations agricoles à s'adapter aux mutations socio-environnementales et économiques. Beaucoup d'auteurs ont mis en avant la « capacité d'adaptation et de flexibilité » des exploitations agricoles pour tenir compte de l'évolution de l'environnement. C'est pour rendre compte, autant que faire se peut, de ces évolutions dans le temps et de la capacité d'adaptation des producteurs que notre étude se réfère à la théorie du comportement adaptatif des agriculteurs d'Eduardo Chia, Michel Petit et Jacques Brossier. Cette théorie permet de comprendre et d'analyser les décisions des agriculteurs concernant la repartition des facteurs de production et de la production elle-même, le choix des investissements et les décisions en situation de risques.

Le présent article s'inscrit dans cette perspective et propose d'appréhender dans une optique comparative, les bouleversements intervenus dans les exploitations agricoles des Bakwé (les autochtones), des Baoulé (les allochtones) et des Burkinabé (les allogènes). Autrement dit, il s'agit non seulement de comprendre et d'analyser les facteurs objectifs qui permettent d'expliquer la crise cacaoyère mais surtout d'analyser les réponses des exploitations agricoles face à la crise.

Pour ce faire, l'analyse s'appuie sur les données de deux enquêtes menées en 2010 dans la région du Bas-Sassandra au sud-ouest ivoirien. Ces enquêtes présentent un état des lieux de la cacaoculture dans la principale zone de production cacaoyère de Côte d'Ivoire. En effet, elle fournit à elle seule environ 36 % de la production nationale (396.000 tonnes) soit 15 % de la production mondiale et renferme 43 % de l'ensemble des producteurs de cacao de Côte d'Ivoire (ENSEA, 2002). Ces enquêtes concernaient 70 exploitations agricoles, soit 105 producteurs de cacao.

L'article s'oriente autour de quatre axes. Le premier présente le cadre conceptuel et théorique de l'étude. Il se base sur le concept d'exploitation agricole et repose sur la théorie du comportement adaptatif des agriculteurs. Le second s'intéresse

aux caractéristiques socio-économiques des exploitations agricoles avant la crise. Le troisième axe concerne les manifestations de la crise cacaoyère. Il montre l'impact de la crise sur les structures sociales et économiques des Bakwé, sur les rapports de travail au sein de la cellule familiale et entre les groupes sociaux (Bakwé, Baoulé, Burkinabé), sur l'autonomie des jeunes filles et garçons et sur l'environnement écologique. Enfin, le dernier axe analyse les réponses des producteurs à la crise.

## **I. Présentation du cadre conceptuel et théorique**

Compte tenu de son caractère complexe et multidimensionnel, il est difficile de donner une définition type de l'exploitation agricole (Jean-Marc Gastellu, 1980, 1982). Car, chaque exploitation agricole possède ses propres caractéristiques, découlant des variations en dotation en ressources, des conditions familiales, et de ses propres objectifs qui définissent son fonctionnement. Selon l'unité statistique retenue, certains auteurs ont proposé des définitions en tenant compte des unités budgétaire, de consommation, du foncier, du système et de la production.

### **I.1. L'exploitation agricole : un concept complexe et multidimensionnel**

Comme une unité budgétaire, la SEDES<sup>1</sup> (1967) définit l'exploitation agricole comme « *le plus petit groupe de personnes ayant un budget commun ou tout au moins dépendant d'un revenu principal commun.* » En fonction de l'unité de consommation, l'exploitation agricole désigne l'ensemble des individus qui vivent de la même récolte. Par exemple, en pays baoulé, au Centre de la Côte d'Ivoire, l'exploitation agricole représente toutes les personnes qui se nourrissent de la même récolte, c'est-à-dire de l'igname. En tant qu'unité foncière, l'exploitation agricole fait allusion à l'ensemble des terres utilisées entièrement ou en partie pour la production agricole et qui est considéré comme unité technique. L'unité est exploitée directement par une personne, le chef d'exploitation seul ou aidé par les membres de son ménage ou des manœuvres. Jean-Louis Chaléard (1996) a retenu le critère de l'unité de production. Pour lui, l'exploitation agricole est « *considérée sur le plan spatial par des parcelles de cultures permanentes ou temporaires. Elle regroupe le chef d'exploitation autour de lui, sa ou ses femmes, ses enfants et quelques neveux, voire des frères et sœurs* ». Brossier et al, 2003<sup>2</sup> vont dans le même sens en présentant l'exploitation agricole comme un centre de décision et/ou un système famille-exploitation qui « *combine et utilise des facteurs de production pour produire des biens et services en vue de réaliser des objectifs fixés par l'agriculteur et sa famille* ». Christine Aubry (2007)

---

<sup>1</sup> *La Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social, cité par Jean-Louis Chaléard, 1996.*

<sup>2</sup> *Cité par Mohamed Gafsi, 2006.*

retient le critère de système. Selon l'auteur, l'exploitation agricole « est considérée comme un système piloté par l'agriculteur et sa famille (voire d'autres acteurs), où s'emboîtent divers niveaux de décision, des plus stratégiques (constitution même du système de production : choix des productions, de leur combinaison, des ressources productives, terre, équipement, main d'œuvre) à ceux qui portent sur l'allocation des ressources productives aux différentes productions et sur la conduite même de ces productions. » Toutes ces définitions ne sont pas contradictoires. Bien au contraire, elles justifient le caractère multidimensionnel et divers des exploitations agricoles. Mais en fait, comment appréhender cette multiplicité et comment en rendre compte ? Tenir compte de ces caractéristiques (évolutif, multidimensionnel et divers), nécessite la prise en compte des théories dynamiques qui rendent compte des évolutions dans le temps des exploitations agricoles. C'est d'ailleurs ce que suggère la théorie du comportement adaptatif (TCA) de Eduardo Chia, Michel Petit et Jacques Brossier (2014).

## **1.2. La prise en compte du caractère multidimensionnel, divers et évolutif des exploitations agricoles : la TCA**

D'après ces auteurs, la théorie du comportement adaptatif des agriculteurs tient compte des décisions prises par les agriculteurs pour conduire leurs exploitations. Comment ces décisions sont-elles prises et quels en sont les déterminants ? Pour rendre compte de la nature dynamique de la théorie, la TCA soutient que les décisions sont évolutives et s'échelonnent selon les saisons, en fonction du déroulement des travaux, etc. Aussi, a-t-elle proposé de recourir aux concepts projet, de situation, de perception et d'adaptation car « l'acteur/décideur s'adapte en permanence, ce qui permet des interprétations fines du comportement des agriculteurs, aussi bien dans leurs décisions quotidiennes que dans leurs choix stratégiques à plus long terme, comme ceux d'adoption des innovations techniques. » Cette théorie peut-elle s'appliquer à la situation des producteurs de cacao que nous étudions ? A cette interrogation, les auteurs répondent que la TCA est « d'application générale » et permet de rendre compte du fonctionnement de différents types d'exploitation. Ainsi, la TCA peut contribuer à rendre compte des transformations sociale, économique et environnementale qui affectent l'agriculture cacaoyère. Ces bouleversements peuvent être appréciés selon l'origine des producteurs.

## 2. Diversité des exploitations agricoles selon l'origine du producteur

Il existe une multiplicité d'exploitations agricoles dans le monde. Sotomayor et al, (2011)<sup>3</sup> en ont dénombrée 17 millions en Amérique latine. En Afrique subsaharienne, les groupements de producteurs familiaux se multiplient aussi « tout en prenant des formes juridiques variées. » (Eduardo Chia et al, 2014). Beaucoup d'auteurs (idem, 2014, B. Hervieu et F. Purseigle, 2013, YUNG Jean-Michel et al.1992), ont proposé à travers la littérature une typologie des exploitations agricoles. Au niveau du Sud-Ouest, la diversité des situations agricoles peut s'appréhender selon l'origine des producteurs à partir des critères de structure (taille de l'exploitation, nature de la main-d'œuvre : familiale et salariée et sources de revenus: agricole et extra-agricole), de mode d'accès au foncier (héritage, échange travail contre terre, achat, etc.) et du régime alimentaire dominant (Riz, igname, maïs). Selon nos enquêtes, les exploitations cacaoyères au Sud-Ouest sont en général de type familial et de petite taille (4,96 hectares). La production annuelle moyenne est estimée à 2,21 tonnes et emploient en moyenne 0,89 travailleur agricole. L'âge moyen des vergers est de 23,5 ans. Les rendements s'établissent en moyenne à 447 kg/ha. Plus de la moitié des enquêtés (67 %) n'a aucun niveau d'instruction. La prise en compte des groupes ethniques montre l'existence de profondes disparités.

### 2.1. Caractéristiques des exploitations agricoles des Bakwé

Les Bakwé se trouvent au sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, dans la sous-préfecture de Méadji, entre Soubré et San-Pédro. L'organisation politique est de type lignager, à filiation patrilinéaire et la parenté joue un rôle capital. D'après les données de nos enquêtes, l'exploitation agricole des Bakwé rassemble autour du chef d'exploitation, sa ou ses femmes, ses enfants, ses neveux, ses frères, ses beaux-frères et belles-sœurs. Elle est composée d'environ 10,28 personnes dont 3,76 enfants et 6,52 hommes et femmes. L'âge moyen des exploitants est de 54 ans. Le niveau d'instruction est relativement élevé, avec seulement 36 % des enquêtés qui ne savent ni lire ni écrire. La taille des exploitations agricoles est en moyenne de 4,96 hectares et les rendements s'élèvent à 351 kg par hectare, rendements faibles par rapport à la moyenne de l'ensemble des personnes enquêtées. L'âge des vergers est d'environ 25 ans et le nombre moyen d'aboussantiers employés est de 1,4. Qu'en est-il des Baoulé ?

<sup>3</sup> Cités par Eduardo Chia et al, 2014.

## **2.2. Caractéristiques des exploitations agricoles des Baoulé**

Le peuple Baoulé du Sud-ouest est essentiellement constitué des Nanafoué<sup>4</sup>, dont on a assisté à partir de 1970, à leur déplacement suite à la destruction de leurs villages lors de la construction du barrage de Kossou sur le fleuve Bandama au centre de la Côte d'Ivoire. Environ 75.000 baoulé repartis sur 130 villages ont été déplacés. Ils ont été incités à s'installer dans la zone forestière du Sud-Ouest où des espaces forestiers ont été déclassés pour les accueillir (Véronique Lassailly-Jacob, 1982). L'exploitation agricole des Baoulé comprend un homme, sa femme, ses enfants, ses neveux et occasionnellement ses frères, qui constituent la main d'œuvre salariée. L'exploitation agricole des Baoulé est composée en moyenne 8,03 personnes, dont 2,88 enfants et 5,15 hommes et femmes. Tous les adultes sont actifs dans l'agriculture et l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans. Le niveau d'instruction est relativement faible. Environ 48 % de personnes interrogées ne savent ni lire ni écrire. La taille des exploitations agricoles s'établit en moyenne à 5,65 hectares et les rendements s'élèvent à 498 kg par hectare, rendements supérieurs à la moyenne de l'ensemble des populations enquêtées. L'âge des vergers est de 22 ans. Le nombre d'aboussantiers<sup>5</sup> employés est faible ; il est de 0,54 travailleurs salariés. Les enfants sont souvent employés comme main-d'œuvre salarié. Cette stratégie vise à faciliter la transmission interfamiliale de l'héritage foncier. L'exploitation agricole assure une part importante de la production de rente : le cacao. Toutefois, elle ne permet pas d'assurer leur sécurité alimentaire. La production vivrière est essentiellement dominée par l'igname et les produits maraîchers. Qu'en est-il des Burkinabè ?

## **2.3. Caractéristiques des exploitations agricoles des Burkinabè**

Les Burkinabè sont pour la plupart issus de la migration. Depuis la période coloniale, ils ont longtemps servi de main-d'œuvre agricole, mais de créer leurs propres exploitations dont la taille moyenne est de 6,02 personnes dont 1,62 enfants et 4,4 hommes et femmes. L'exploitation agricole est composée d'un chef de ménage, sa femme, ses enfants et de ses frères. L'âge moyen du chef de ménage est de 45 ans. Le niveau d'instruction est très faible. Aucun individu de la population enquêtée ne sait lire ni écrire. Les Burkinabè exploitent en moyenne 4,25 hectares de cacao dont l'âge est d'environ 22 ans. Ils emploient 0,73 aboussantier et les rendements s'établissent à 492 kg par hectare.

---

<sup>4</sup> Il s'agit d'un sous-groupe de l'ethnie baoulé, situé près de Yamoussoukro au centre de la Côte d'Ivoire.

<sup>5</sup> L'aboussantier est un manœuvre agricole qui accepte de vendre sa force de travail moyennant une rétribution. Celle-ci se fait selon les clauses du contrat « aboussan » par le partage de la production en trois. Les deux tiers reviennent au producteur.

En résumé, on note que quel que soit le groupe ethnique, l'exploitation agricole et la situation alimentaire des exploitations agricoles restent encore limitée à la capacité des ressources cacaoyères à acquérir l'alimentation sur le marché.

### **3. Impacts de la crise cacaoyère sur les exploitations agricoles**

L'exploitation abusive de la forêt occasionnée par une agriculture sur brûlis a précipité l'épuisement des ressources naturelles et provoqué des perturbations climatiques dans les zones de production cacaoyère. Cette situation a précipité la chute des rendements et, par conséquent, la baisse des revenus. La crise cacaoyère a donc bouleversé l'unité productive des agriculteurs en transformant les structures familiales, les rapports de production et de travail tant, au sein de la cellule familiale, qu'au niveau des groupes sociaux.

#### **3.1. La dégradation des relations sociales au sein de la cellule familiale et entre les groupes sociaux**

La terre a constitué le principal vecteur de discorde, tant au niveau de chaque exploitation agricole, qu'entre les groupes sociaux. En effet, L'une des options qui ont permis aux producteurs de maintenir leur main-d'œuvre, a été de mettre à la disposition de son (ses) manœuvre(s) agricole(s) une portion de terre pour lui (leur) permettre de produire sa (leur) propre nourriture. Après plusieurs années de travail, le manœuvre agricole pouvait disposer de la terre soit, en offrant quelques présents au propriétaire foncier soit, en le payant directement en espèces. Ces cessions de terre avaient lieu le plus souvent de façon verbale ou étaient matérialisées par des reçus sans valeur juridique. À partir de 1980, suite à la crise économique qui a provoqué une chute de l'emploi en milieu urbain, une politique du « retour des jeunes à la terre » a été prônée par les autorités ivoiriennes pour trouver une solution au chômage des jeunes citadins. Les conflits fonciers entre les jeunes autochtones retournés à la terre et la population allochtone (Baoulé et Burkinabé), ont pris de l'ampleur. En effet, beaucoup de jeunes autochtones de retour au village qui se trouvaient sous la dépendance<sup>6</sup> de leurs parents ont remis en cause les contrats passés auparavant entre leurs parents et leurs manœuvres leur permettant d'accéder au foncier sans que les jeunes aient été consultés. La non-reconnaissance des contrats verbaux de cession de terre a exacerbé les conflits entre les jeunes et les producteurs allochtones. Par manque de justificatifs valables, les anciens employés allogènes des chefs d'exploitation autochtones ont été contraints d'acheter à nouveau à leurs

---

<sup>6</sup> Cette dépendance se traduisait par l'utilisation de cette jeunesse comme main-d'œuvre active familiale dans la cacaoculture, d'autant que la main-d'œuvre salariale était devenue rare et chère.

enfants les terres qu'ils croyaient avoir acquises depuis plusieurs années afin de ne pas se faire expulser de leur parcelle. Les conflits fonciers ont quelquefois tourné en affrontement entre communautés et provoqué le départ de plusieurs allochtones vers leur région d'origine. Cet état de fait a accentué la rareté du facteur travail et a entraîné une modification des rapports de travail.

Au niveau familial, la crise a déstructuré les normes de la transmission intergénérationnelle de l'héritage. Par exemple, chez les Bakwé, le mode de transmission de l'héritage est de type patrilinéaire. Il stipule que l'héritage se transmet de père en fils. Ainsi, au décès du père, les différents biens que ce dernier possédait de son vivant, sont répartis entre les membres de sa filiation. Cependant, les personnes désignées pour le partage de l'héritage modifient quelquefois les règles au profit de leur propre descendance (Léonard et Balac, 2005).

Pour prévenir ce type de pratique, certains enfants se font engager du vivant de leur père, comme « aboussantier »<sup>7</sup> dans leurs plantations. Les enfants qui n'ont pas pu prendre de telles dispositions, entrent souvent en conflit avec leurs oncles ou avec les enfants de ces derniers pour réclamer ce qui leur revient de droit. Le plus souvent, l'accès à la terre constitue le principal mobile des conflits qui opposent non seulement les aînés aux cadets mais aussi les héritiers de fait aux héritiers de droit.

La crise cacaoyère a aussi transformé la nature du travail familial, particulièrement celui des enfants en les confinant dans l'exploitation. En effet, en réduisant le revenu des producteurs, le caractère socialisant du travail des enfants s'est progressivement estompé. Le recours au travail des enfants a compensé la faiblesse du revenu parental. D'après nos enquêtes, les enfants sont contraints de travailler 7,6 heures par jour, avec seulement 1,48 heure de repos lorsqu'ils sont au champ. De plus, ils effectuent souvent des travaux dangereux. En effet, il ressort de nos investigations que sur 80 % des enfants employés pour le nettoyage des plantations, 75 % se sont déjà blessés avec la machette<sup>8</sup>. Par ailleurs, les parents ont modifié les stratégies de scolarisation en accordant la priorité à leurs propres enfants par rapport aux enfants apparentés qui ne sont plus scolarisés comme auparavant, mais employés comme main-d'œuvre dans des activités domestiques ou agricoles. Les jeunes filles et garçons connaissent aussi une dégradation de leur situation.

---

7 Ouvrier agricole, chargé de l'entretien de l'exploitation. Il est rémunéré au tiers de la production.

8 Notre enquête auprès d'un échantillon de 20 enfants âgés de 10 à 18 ans, dont les parents sont cacaoculteurs, dans la sous-préfecture de Méadji, en mars 2008 et 2010.

### **3.2. Renforcement de la vulnérabilité des jeunes**

En affectant les relations entre les aînés et les jeunes, la crise a entravé la capacité de ces derniers à constituer une unité familiale autonome. Dans la tradition, il y a un lien étroit entre l'accès à la propriété foncière et la formation par le jeune de sa propre unité familiale. Les difficultés d'accès à la terre de nombreux jeunes ont freiné cette marche vers l'autonomie et il y a un recul de l'âge du mariage des jeunes hommes. Ainsi, un des producteurs du village de Krohon a été contraint de travailler chez son père jusqu'à ce qu'il se marie à l'âge de 25 ans. Les jeunes filles qui sont souvent relayées au second rang comme coépouses dans des foyers polygames, voient leur vulnérabilité se renforcer. En effet, elles accèdent difficilement à la terre et au statut de chef de ménage même après le décès de leur époux. Les premières épouses ont tendance à accaparer la terre à leur profit et à celui de leur propre progéniture.

Par ailleurs, la diminution des ressources foncières fait que les femmes n'ont plus le monopole de l'exploitation des bas-fonds qui sont aussi convoités par les hommes. Comme elles exploitent maintenant les bas-fonds avec les hommes, la gestion des ressources financières qui en résulte ne relève plus de leur seule compétence et elles doivent tenir compte de l'avis des hommes. La diminution des ressources foncières a accentué la dégradation du milieu écologique.

### **3.3. La transformation du milieu écologique**

En dehors de ses effets sur les structures sociales et économiques des producteurs, la crise cacaoyère a également transformé le milieu écologique. La disparition de la forêt a provoqué non seulement la baisse de la pluviométrie mais aussi encouragé les feux de brousse. Yao Brou Télesphore et al. (2005) ont remarqué que le climat dans la région du Sud-Ouest s'est fortement dégradé. Il s'est rapproché de ceux des pays tropicaux secs où les pluies annuelles restent généralement inférieures à 1.000 mm. Cela a entraîné l'apparition d'une nouvelle espèce d'adventice : le *Chromolaena odorata*. Il s'agit d'une plante envahissante ; sa présence dans une exploitation accentue la pénibilité du sarclage. Elle allonge sa durée et entraîne une baisse de la productivité du travail. On assiste également depuis une dizaine d'années à l'apparition d'une maladie du cacaoyer : le swollen shoot, maladie qui attaque les branches de la plante et modifie la taille de la cabosse. Elle réduit la production et la superficie cultivée et provoque aussi une baisse des rendements et du revenu des producteurs. Face à toutes ces difficultés, les producteurs essaient d'adapter leurs comportements à la situation de crise. Ainsi, ils diversifient leurs systèmes de culture et d'exploitation.

## **4. Les stratégies d'adaptation des producteurs à la crise cacaoyère**

Face à la crise, les producteurs de cacao développent depuis une vingtaine d'années, des stratégies visant soit à accroître la production ou la main-d'œuvre, soit à les maintenir. Ces innovations socioéconomiques se traduisent par la modification du système productif (systèmes de production, de culture et d'exploitation) selon la disponibilité des facteurs de production. Ces stratégies se traduisent par la diversification des sources de revenus et de crédit et la réduction des charges familiales, notamment celles liées à l'utilisation de la main-d'œuvre salariée.

### **4.1. La diversification des sources de revenus**

La crise cacaoyère, en affectant le revenu des producteurs, a suscité le développement de cultures illicites, dont la culture du cannabis. L'expansion de cette culture dans les années 1980 est motivée par le désir de trouver un revenu alternatif à celui tiré de la vente du cacao d'une part, et la nécessité de compenser la faiblesse de la main-d'œuvre salariée en augmentant la durée quotidienne du travail, d'autre part. La culture du cannabis a été implantée à côté de celle du cacao et l'importance des revenus tirés de cette activité illégale a favorisé son développement. En effet, la valeur bord champ d'un sac de 20 à 25 kg de feuilles séchées s'établissait autour de 150 000 à 200 000 Fcfa. Sur 0,1 ha, la production est estimée à 8 ou 12 sacs soit la valeur de 10 à 13 t de cacao produit sur une exploitation de plus de 30 ha (Léonard et Balac, 2005). Le revenu du cannabis a permis à beaucoup de producteurs d'améliorer leur condition de vie par l'acquisition de biens immobiliers dans les zones urbaines et de diversifier leurs activités. Ainsi, ont-ils pu investir dans l'hévéaculture et cette nouvelle activité a permis aux femmes de s'adonner au commerce d'articles divers. Les revenus tirés de ces activités « hors exploitation » ont aussi constitué une alternative à la faiblesse du crédit bancaire.

### **4.2. La diversification des sources de crédit**

Beaucoup de producteurs ont bénéficié de crédit auprès d'opérateurs (issus essentiellement de la communauté burkinabé) qui ont su investir une partie de leurs avoirs dans des activités productives telles que le transport, l'achat et la vente de produits et d'intrants. Ces prêts qui sont basés sur la confiance et soutenus par la solidarité villageoise, ne sont assortis d'aucun intérêt et sont remboursés à la campagne suivante. L'objectif de ces «banquiers informels» est de renforcer les liens de solidarité entre les groupes sociaux, mais surtout d'améliorer leur relation avec la population autochtone dans un contexte de tensions foncières.

Une autre forme d'accès au crédit s'est développée en faveur des producteurs ne pouvant pas disposer des prêts des banquiers informels : le contrat de garantie. C'est un contrat de location qui consiste à mettre à la disposition d'un individu (un acheteur de produit ou un autre producteur) 1 ou 2 ha de cacaoyers moyennant une rétribution en espèces, durant une ou deux années au terme desquelles, la plantation est restituée à son propriétaire. Lors de son établissement, un document précisant la durée du contrat, le montant de la garantie, l'état du champ et sa superficie est signé par les deux parties en présence du chef du village, qui veille au respect du contrat. La durée du contrat peut être prolongée à la demande d'un des signataires et le montant de la garantie est négociable. Le contrat de garantie est une version adaptée du contrat de mise en gage. Contrairement à ce dernier qui peut déboucher sur des cessions de terre au cas où l'emprunteur est insolvable, le contrat de garantie précise clairement le montant, les modalités du remboursement et la durée du contrat. Du fait de la diminution de la terre, les producteurs ont pris l'initiative de préserver leur bien en précisant les règles du contrat, en présence d'un témoin clé dont le chef du village. En prenant de telles dispositions, ils sont certains de reprendre leur terre et leur verger au terme du contrat. Aussi, le remboursement du prêt se fait à travers l'exploitation du verger par son nouveau propriétaire. Le niveau du revenu tiré de l'exploitation du verger sous garantie dépend essentiellement de son entretien mais aussi du niveau des prix. Cependant, il excède généralement le montant de la garantie et le coût de l'entretien combinés. En effet, pour 2 ha d'exploitation garantie, le propriétaire perçoit environ 200 000 Fcfa, soit 305 E. L'exploitation du verger peut procurer à celui qui l'exploite, le double du montant investi (prix de la garantie et dépenses d'entretien), soit 500 000 Fcfa (762 E).

Le contrat de garantie est motivé par la faiblesse des revenus et du crédit rural. Il permet au producteur de disposer immédiatement d'un revenu suffisant pour répondre à un besoin pressant tel que la scolarisation des enfants, la santé ou les dépenses funéraires. En effet, selon nos enquêtes 5 % des producteurs de cacao ont recouru à cette pratique pour assurer les dépenses funéraires d'un parent proche et 7 % d'entre eux s'en ont servi pour financer les dépenses de santé. Cette innovation est très appréciée par les producteurs qui la considèrent comme une voie sûre pour le financement des dépenses. Cependant, elle présente l'inconvénient pour le producteur, de retrouver au terme du contrat, une exploitation mal entretenue, ce qui peut à moyen terme entraîner une baisse de la production. C'est pour prévenir ce risque que le producteur ne met jamais en gage toute son exploitation et veille sur celle qui est mise sous garantie. Celui qui exploite la partie mise en garantie cherche à tirer profit de ses investissements en tenant compte des prévisions de production et de prix.

### **4.3. La réduction des charges familiales**

De nouveaux rapports de travail se sont instaurés entre les propriétaires fonciers et les ouvriers agricoles. Les contrats de courte durée (contrat à la tâche) sont privilégiés au détriment des contrats annuels. Aussi, le contrat « abou » (partage de la production) a t'il connu une modification dans son application. En effet, l'offre de contrat de type « aboussan » dans lequel le produit de la récolte est partagé en trois (deux tiers reviennent au producteur) est privilégiée par rapport au contrat de type « abougnon » (partage de la récolte en deux). Ainsi, 96 % des producteurs bakwé interrogés sur cette question ont affirmé employer des « aboussantiers », soit 54 % des personnes interrogées<sup>10</sup>. L'aboussantier est nourri la première année mais le producteur n'est plus obligé de le loger. Les modifications intervenues dans les rapports de travail sont à l'avantage du producteur. Le manœuvre est enfermé dans une situation de dépendance économique qui accentue sa vulnérabilité. Non seulement, il ne peut plus accéder au foncier suite à la modification du contrat aboussan, mais aussi son revenu diminue par rapport à ses propres charges (qui ne cessent d'augmenter). Il a désormais à sa charge le coût du loyer et une partie des frais d'entretien de l'exploitation (il a en charge l'achat du carburant ou la location de la machine à pomper et pendant l'écabossage, prend en charge une partie de l'alimentation du groupe de travailleurs venu l'aider dans cette tâche).

Par ailleurs, beaucoup de producteurs emploient une main-d'œuvre issue de la cellule familiale aux dépens de la main-d'œuvre salariale. Cette innovation leur a permis de réduire les charges d'exploitation mais, a entraîné une augmentation du nombre d'enfants dans la production agricole. Ces enfants, qui sont confiés à un membre de la parenté pour des raisons économiques (incapacité des parents de satisfaire à leurs besoins) ou par manque d'infrastructures scolaires dans leur région d'origine, sont employés dans l'exploitation familiale comme main-d'œuvre, bien qu'ils leur aient été confiés (généralement) pour des besoins éducatifs. Le tuteur, qui est le plus souvent un membre de la parenté, doit leur assurer le logement, la nourriture et la santé. Ces bonnes intentions sont détournées au profit des travaux champêtres où les enfants se chargent du nettoyage de la plantation, de la récolte, de l'écabossage du cacao, etc.

Beaucoup d'analystes estiment que les relations de parenté favorisent la socialisation de l'enfant par rapport aux relations de soumission ou de dépendance qui conduisent à l'exploitation, parce qu'un enfant qui travaille au sein de la cellule familiale bénéficie de la protection des membres de la parenté (Morice, 1996). Cependant, les relations de parenté peuvent servir de prétexte pour masquer l'exploitation. Ainsi deux enfants

de Rénékro<sup>9</sup> qui n'ont pas pu fréquenter l'école sont employés dans la cacaoculture à faire des tâches très dures qui constituent une véritable menace pour leur santé (migraine, douleur corporelle, blessure à la machette, etc.).

## Conclusion

La crise cacaoyère de la fin de la décennie 1970 a considérablement affecté les structures économiques et sociales des producteurs. Elle a bouleversé les relations de travail entre les producteurs et les manœuvres d'une part et entre les jeunes et les aînés d'autre part. Pour assurer leur survie et celle de leur famille, les cacaoculteurs ont mis en place diverses stratégies qui portent soit sur la diversification des sources de revenu et de crédit, soit sur la réduction des charges familiales. Ces mesures constituent pour certains producteurs une réponse ponctuelle à un problème posé (besoin d'alimentation, de scolarisation, dépenses funéraires, etc.). Cependant, on peut s'interroger sur la capacité de ces innovations à assurer le défi de la qualité ou de la durabilité de l'économie cacaoyère du Sud-Ouest ivoirien. Cet enjeu relève de deux aspects à savoir les aspects techniques et opérationnels et la responsabilité sociale. Le premier concerne les caractéristiques techniques et physico-chimiques que doit posséder le cacao ivoirien au regard des normes édictées en la matière. Le second est relatif à la question du travail des enfants dans la production du cacao dans ce contexte de baisse du revenu parental. Il semble qu'on assiste à une transformation de la fonction du travail qui n'a plus pour objectif premier la socialisation des enfants, mais prend la forme d'une exploitation.

## Bibliographie

**BALAC Ronan, 2002** – Dynamiques migratoires et économie de plantation. In : TAPINOS Georges Photios – *La Côte-d'Ivoire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Karthala : Paris, p. 195-231.

**BEAUCHEMIN Cris, 2005** – Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : Chronique d'une guerre annoncée ? *Critique internationale*, Paris, n° 28, juillet- septembre, p. 9-20.

**BELLAMY Carol, 2002** – *La situation des enfants dans le monde*. UNICEF : Genève.

**BROU Yao Téléphore et al. 2005** – « La variabilité climatique en Côte d'Ivoire : entre perceptions sociales et réponses agricoles », *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures* Vol. 14, n°6, novembre-décembre, Étude originale, pp. 533-540.

---

<sup>9</sup> Situé dans la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien.

**CHALEARD Jean-Louis, 1996** – *Temps des villes, temps des vivres : L'essor du vivrier en Côte-d'Ivoire*, Editions Karthala, 664 p.

**CHRISTINE Aubry, 2007**– La gestion technique des exploitations agricoles, composante de la théorie agronomique – *Ruralia*, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : <http://ruralia.revues.org/1855>, consulté le 29 septembre 2015.

**CÔTE-D'IVOIRE. Cabinet du Premier ministre, 2005** – *Projet pilote système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture (PPSSTE) : Rapport bilan de l'unité centrale de la coordination*. Cabinet du Premier Ministre : Yamoussoukro, 50 p.

**DENIEL Raymond, 1968** – *De la savane à la ville : Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région*. Aubier-Montaigne : Paris, 238 p.

**DIALLO Yacouba, 2001** – *Les déterminants du travail des enfants en Côte-d'Ivoire*.

Centre d'Économie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV : Pessac (Document de travail, n° 55).

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE, 2002** – *Programme Pour la Durabilité des Cultures Arbustives : Production et offre du cacao et du café en Côte-d'Ivoire*. Rapport d'enquête. ENSEA : Abidjan, 128 p.

**EDUARDO Chia et al, 2014** – Théorie du comportement adaptatif et agriculture familiale – *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, INRA-SAD, pp. 81-100

**GAFSIMohamed(2006)**«Exploitation agricole et agriculture durable», *Cahiers Agricultures*, Vol.15, N°6, novembre-décembre, [En ligne], disponible sur le World Wide Web : [http://www.jle.com/download/--agr-272015-exploitation\\_agricole\\_et\\_agriculture\\_durable-VcReBn8AAQEAAAXo40UAAAAQ.pdf](http://www.jle.com/download/--agr-272015-exploitation_agricole_et_agriculture_durable-VcReBn8AAQEAAAXo40UAAAAQ.pdf), consulté le 07 août 2015.

**GASTELLU Jean-Marc (1982)** « Droit d'usage et droit de propriété » in E. LE BRIS et al, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Karthala, Orstom, Paris, pp. 269-279.

**GASTELLU Jean-Marc (1980)** « ...Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique », *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, série Sciences Humaines Vol.17, N°1-2, pp. 3-11.

**HARTMANN, 2004** – *Une Approche pour la Réduction de la Faim et la Pauvreté en Afrique Sub-saharienne*. International Institute of Tropical Agriculture (IITA) : Ibadan, Nigeria, 22 p.

**HERVIEU Bertrand et PURSEIGLE François, 2013** – *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand coll. « U Sociologie », 318 p.

**JACQUEMIN Mélanie, 2000** – « Petites nièces » et petites bonnes : le travail des fillettes en milieu urbain de Côte-d'Ivoire. *Journal des Africanistes*, Paris, vol. 70, n° 1-2, p. 105-122.

**LANGÉ Marie-France, 1996** – Une force de travail disputée : la main-d'œuvre infantile en milieu rural togolais. In : SCHLEMMER Bernard, dir. – *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*. Karthala : Paris, p. 407-418.

**LEONARD Éric, 1997** – Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustement et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens. In : CONTAMIN B. et MEMEL-FOTE Harris, éd. – *Le modèle ivoirien en questions*. Karthala-ORSTOM : Paris, p. 393-413.

**LEONARD Éric et BALAC Ronan, 2005** – Colonisation agraire et construction de clientèles : la mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990). In : LEONARD Éric et VIMARD Patrick, éd. – *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte-d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*. IRD-Karthala : Paris, p. 94-148.

**LEONARD Éric et BALAC Ronan, 2005** – L'achèvement du cycle pionnier et la crise du système agraire : stabilisation ou déstructuration sociale ? In : LEONARD Éric et VIMARD Patrick, éd. – *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte-d'Ivoire : Dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra*. IRD-Karthala : Paris, p. 149-214.

**MORICE Alain, 1996** – Le paternalisme, rapport de domination adapté l'exploitation des enfants. In : SCHLEMMER Bernard, dir. – *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*. Karthala : Paris, p. 269-290.

**N'GUESSAN E. K., 2004** – *Gestion des filières café et cacao en Côte-d'Ivoire, bilan et perspectives*. Éditions Multiservice Entreprise (MUSE) : Abidjan, Côte- d'Ivoire, 200 p.

**ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO. Londres, 2004** – *Rapport annuel 2003/2004*. OIC : Londres, 36 P.

**CÔTE-D'IVOIRE. Cabinet du Premier ministre, 2005** – *Projet pilote système de suivi du travail des enfants dans la cacaoculture (PPSSTE) : Rapport bilan de l'unité centrale de la coordination*. Cabinet du Premier ministre : Yamoussoukro, 50 p.

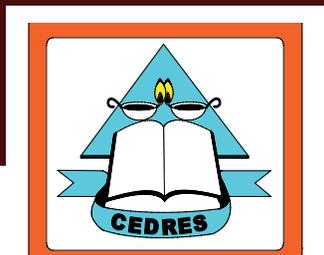
**RUF François, 1995** – *Booms et crise du cacao : Les vertiges de l'or brun*. CIRAD- SAR : Montpellier ; Ministère de la coopération, Karthala : Paris, 459 p.

**RUF François, 1991** – Les crises cacaoyères : La malédiction des âges d'or ? *Cahiers d'études africaines*, Paris, vol. 31, n° 121, p. 83-134.

**YUNG Jean-Michel et al, 1992** – *Pour une prise en compte des stratégies des producteurs*, CIRAD, collection «Documents Systèmes Agraires», 72p.







**03 BP 7210 Ouagadougou 03. Burkina Faso**  
**Tél. : (+226) 25 33 16 36 Fax : (+226) 25 31 26 86**  
**Email : [lecourrier@cedres.bf](mailto:lecourrier@cedres.bf) , Site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)**